



COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 9 SEPTEMBRE 2020

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

Table des matières

1	ACCUEIL DES MEMBRES.....	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
3	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION	1
4	PUBLICATION DANS LE JOURNAL <i>LE CONTACT</i>	1
5	SUIVI DES TRAVAUX DE LA ZONE 5B	2
6	ACTIONS DE SUIVI	2
6.1	Nomination – président ou présidente du Comité.....	2
6.2	Diffusion du rapport annuel 2019	3
6.3	Possibilité d'une nouvelle signalisation à la sortie de l'autoroute 50	4
7	SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX.....	6
7.1	Eaux de surface et souterraines	6
7.2	Eaux de lixiviation	12
7.3	Technologie utilisée pour le traitement des eaux	12
8	SUIVI SUR LA FUTURE ZONE 6.....	13
9	REGISTRE DES PLAINTES.....	13
10	DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION.....	15
10.1	Mise à jour du calendrier thématique annuel	15
10.2	Prochaines réunions	15

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint
- Annexe 4 Publication dans le journal *Le Contact de chez nous*

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 ACCUEIL DES MEMBRES

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques chez Waste Management (WM), souhaite la bienvenue aux membres à cette deuxième rencontre du Comité en visioconférence.

Il indique que cette formule a été retenue à nouveau après discussion avec le président, dans le contexte où l'équipe de WM n'est toujours pas autorisée à réintégrer ses bureaux, et en vertu de la rétroaction reçue des membres après la dernière réunion.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption.

L'ordre du jour est accepté par les membres. Il figure à l'annexe 2.

3 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte rendu de la rencontre du 18 juin 2020 est présenté pour son adoption et est validé par le Comité.

4 PUBLICATION DANS LE JOURNAL *LE CONTACT*

M. Dussault indique que conformément à la procédure habituelle, un résumé de la dernière réunion, validé par le président du Comité, a été publié dans le journal *Le Contact de chez nous*.

Les commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>J'ai trouvé la dernière édition du journal particulièrement bien montée. Pourrait-on complimenter la personne chargée de la mise en page, au moment où on fera la prochaine publication?</i>	

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Il est aussi possible de communiquer avec la municipalité afin d'offrir ce compliment.</i>	

ACTION DE SUIVI :

- Lors de l'envoi de la prochaine publication au journal *Le Contact*, souligner la qualité de la publication à la personne en charge

5 SUIVI DES TRAVAUX DE LA ZONE 5B

M. Ghislain Lacombe, directeur général adjoint, indique que :

- La cellule 5B-3, construite en 2019, a été mise en service au cours de l'été 2020
- La dernière cellule de la zone 5B, quant à elle, sera construite à l'été 2021

6 ACTIONS DE SUIVI

6.1 NOMINATION – PRÉSIDENT OU PRÉSIDENTE DU COMITÉ

M. Craft rappelle les grandes lignes du rôle de présidence du Comité :

- Faire preuve d'une grande assiduité aux rencontres
- Avoir un lien de communication privilégié avec l'entreprise et/ou les membres
- De façon ponctuelle, échanger avec WM sur l'approche à adopter
- Valider la publication dans *Le Contact* avant sa parution
- Valider et signer les outils de diffusion du rapport annuel (communiqué, lettres, etc.) et tout autre communication au nom du comité le cas échéant

Il indique que les personnes intéressées peuvent soumettre leur candidature à Mme Camille Montreuil, de l'équipe de Transfert, et ce, avant la prochaine réunion, et valide l'accord des membres avec cette procédure.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Mme Olga Bazusky, membre du Comité, m'a téléphoné pour me signaler son intention de soumettre sa candidature.</i>	
<i>Est-ce possible de prendre le temps d'y réfléchir?</i>	M. Craft indique que oui.
<i>Si j'ai bien compris, les personnes intéressées peuvent envoyer leur candidature à Camille Montreuil, de Transfert.</i> <i>S'il y a des membres qui ont des questions sur ce rôle, il est possible de communiquer avec l'actuel président.</i>	
<i>Quelle est la date limite pour soumettre sa candidature?</i>	M. Craft indique que la candidature retenue sera annoncée lors de la prochaine réunion, le 3 décembre. Les membres doivent communiquer avec Mme Montreuil au préalable pour soumettre leur candidature.

6.2 DIFFUSION DU RAPPORT ANNUEL 2019

M. Dussault indique que le rapport annuel 2019, approuvé par le Comité lors de la dernière rencontre, a été diffusé auprès des médias locaux ainsi que d'une vingtaine d'intervenants de la région.

Il rappelle que le communiqué de presse annonçant la parution du rapport a été approuvé par M. Berthiaume, président du Comité, et mentionne qu'à sa connaissance, celui-ci n'a pas été couvert par les médias.

Il demande au président si celui-ci a été contacté par les médias au sujet du rapport.

Le commentaire suivant est ensuite formulé :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Non, ce n'est pas le cas. Quand les choses vont bien, il y a moins d'intérêt médiatique.</i>	M. Dussault convient que le ton du document est factuel, ce qui est susceptible d'attirer moins d'attention médiatique.

6.3 POSSIBILITÉ D'UNE NOUVELLE SIGNALISATION À LA SORTIE DE L'AUTOROUTE 50

M. Marc-André Desnoyers, directeur des opérations au LET, rappelle qu'à la dernière réunion, le Comité a suggéré d'envisager une nouvelle signalisation aux alentours de l'intersection entre la route 117 et du rang Ste-Marguerite, afin de réduire le camionnage sur le rang Ste-Marguerite.

Il indique que WM travaille actuellement en ce sens, et qu'à l'heure actuelle, la solution envisagée consiste à ajouter un panneau de signalisation le long de la route 117 qui indiquerait le chemin à emprunter pour accéder au site (soit via la route 158, où des panneaux indicateurs sont déjà présents).

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Il serait peut-être plus facile d'ajouter une signalisation sur le rang Ste-Marguerite, qui est de juridiction municipale, que sur la route 117.</i>	

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Les routes 117 et 158 sont de juridiction provinciale. Le rang Ste-Marguerite est effectivement municipal.</i></p>	<p>M. Desnoyers confirme que cela fait partie des contraintes à considérer.</p> <p>Par contre, il existe déjà un panneau sur le rang Ste-Marguerite interdisant le camionnage (autre que local). Par ailleurs, il sera trop tard si les camions se sont déjà engagés sur le rang Ste-Marguerite au moment de voir le panneau.</p> <p>C'est pourquoi WM prônerait l'ajout d'un panneau sur la route 117, avant que les camions s'engagent sur le rang : cette solution serait plus efficace, même si cela complexifie les démarches pour l'installation.</p> <p>Des démarches sont à entamer auprès du ministère des Transports à cet effet.</p>
<p><i>Dans le passé, j'ai effectué un signalement à TomTom (logiciel de navigation) pour un viaduc trop bas à Boston. Ils ont alors modifié la route à emprunter sur leur GPS et ont acheminé une demande à Google pour qu'ils en fassent de même.</i></p> <p><i>On pourrait faire la même chose?</i></p>	<p>M. Desnoyers indique qu'un suivi sera effectué à ce sujet.</p> <p>M. Dussault suggère de communiquer directement avec le membre, afin de bénéficier de son expérience.</p>

ACTIONS DE SUIVI :

- Mener des démarches auprès du ministère des Transports afin de procéder à l'installation d'un panneau sur la route 117 indiquant le chemin pour accéder au site
- Revenir sur la solution proposée par un membre, soit d'effectuer un signalement auprès de l'entreprise TomTom (logiciel GPS)

7 SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX

7.1 EAUX DE SURFACE ET SOUTERRAINES

M. Ghislain Lacombe rappelle la procédure utilisée par WM pour effectuer le suivi environnemental des eaux :

- Conformément aux exigences du MELCC, trois campagnes sont réalisées annuellement (mai, août, octobre)
- Lors de ces campagnes, des échantillons d'eau sont pris à différents endroits sur le site, c'est-à-dire :
 - Dans les eaux de surface, qui s'écoulent autour du site (à six endroits)
 - Dans les eaux souterraines de la nappe libre, qui est dans le sable (26 puits)
 - Dans les eaux souterraines de la nappe profonde, qui est dans le roc (17 puits)
- Les paramètres à vérifier et les valeurs limites à respecter sont précisées dans le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR)*, mais les normes internes de WM sont parfois plus sévères que les exigences du ministère.
- Les échantillons sont envoyés chez un laboratoire accrédité par le ministère. Après chaque campagne, les résultats sont consignés dans un rapport trimestriel élaboré par un consultant et transmis au ministère. Un rapport annuel, englobant les rapports trimestriels, est ensuite produit et déposé au mois de mars.
- Pour interpréter les résultats, WM et le ministère tiennent compte de plusieurs facteurs :
 - Les normes du REIMR.
 - Les valeurs en amont (soit avant que les eaux n'entrent en contact avec le site).
 - La présence naturelle de certains paramètres dans le milieu. Par exemple, dans la vallée du Saint-Laurent, on note naturellement des concentrations élevées, excédant parfois la norme à elles seules, en fer, en manganèse et en sulfure. Cette présence naturelle doit toutefois être démontrée, puis validée par le ministère.
 - L'historique des résultats aux points de mesure spécifiques, ainsi que les fluctuations.

Puis, M. Lacombe présente les résultats obtenus lors des campagnes en 2019 :

Eaux de surface (qui entrent au site à deux endroits, et ressortent à quatre points différents)

- Dans l'ensemble, les résultats obtenus lors des trois campagnes respectent les valeurs limitant inscrites au règlement.
- Au point ES-3, un léger dépassement a été noté au niveau des matières en suspension (MES), en raison des travaux de construction de la cellule 5B-3 qui avaient lieu à ce moment. WM a procédé à des travaux de réaménagement du fossé adjacent, puis a

prélevé un échantillon additionnel pour s'assurer que la situation était rétablie, ce qui était le cas.

Eaux souterraines (nappe libre, dans le sable)

- Certains paramètres sont naturellement présents dans le milieu, de sorte qu'il est possible de noter leur présence en amont comme en aval du site, parfois dans des concentrations excédant la norme. C'est le cas pour le fer, le manganèse et les sulfures.
- Les eaux souterraines de la nappe libre s'écoulent à une vitesse de 15 à 20 mètres par année. Le sens de leur écoulement est influencé par les fossés et par le ruisseau Castor.
- De façon générale, les concentrations sont inférieures aux valeurs limites du ministère.
- Des concentrations de chlorure et de sulfates liées à l'utilisation de sels déglaçants en hiver et d'abat-poussières sur les chemins périphériques ont également été notées. Ces produits sont autorisés par le ministère, mais peuvent avoir un léger impact sur la qualité des eaux souterraines.
- En 2020, une attention particulière sera portée aux puits AS-3, AS-6 et AS-18A, sachant qu'en 2019, des concentrations en azote ammoniacal, en chlorures et en benzène y ont été notées. Ces puits sont localisés dans le secteur de la tranchée drainante aménagée en 2004, où WM réalise actuellement des travaux de mise à niveau qui visent à optimiser son fonctionnement. Par ailleurs, les résultats de 2020 démontrent une stabilité.

Eaux souterraines (nappe profonde, dans le roc, sous la couche d'argile)

- Les paramètres et les normes à mesurer sont les mêmes que pour la nappe libre, mais le bruit de fond peut être différent.
- Sous le site, les eaux souterraines de la nappe profonde s'écoulent à une vitesse de 1 475 mètres par année, comparativement à une vitesse de 63 mètres en aval du site (en raison de la différence du type de sols que l'on retrouve naturellement).
- Les valeurs limites ont été respectées pour la majeure partie des paramètres.
- Certains paramètres sont naturellement présents dans le milieu, de sorte qu'il est possible de noter leur présence en amont comme en aval du site, parfois dans des concentrations excédant la norme. C'est le cas pour le fer, le manganèse et les sulfures.
- En 2020, une attention particulière sera portée aux concentrations en azote ammoniacal au puits PZ-13, où des dépassements ont pu être identifiés. Cela dit, ces concentrations sont semblables à celles mesurées en 2018, et les résultats obtenus à ce jour en 2020 démontrent une tendance à la baisse.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le ministère a déjà exprimé des préoccupations en lien avec les chlorures présents dans les sels déglaçants utilisés au site?</i>	M. Lacombe indique que le ministère ne demande pas de suivi particulier à ce sujet, sachant que ces résultats se maintiennent d'année en année (les concentrations n'augmentent pas avec le temps), et que la cause en est connue. Ces produits sont autorisés par le ministère et utilisés partout au Québec.
<i>Si vous allez de l'avant avec le projet de zone 6, est-ce que le puits S-27S, qui y est situé, devra être relocalisé?</i>	M. Lacombe confirme que les puits localisés dans la future zone 6 seraient démantelés et relocalisés au pourtour de la zone 6.
<i>Pourquoi est-ce que certains puits sont considérés comme étant en amont?</i>	M. Lacombe indique que les eaux de la nappe libre s'écoulent vers le sud-ouest. Ainsi, aux points localisés en amont, il est impossible que la qualité des eaux soit affectée par les activités au site.
<i>Est-ce que les travaux de construction de cellules auront un impact sur le sens d'écoulement des eaux souterraines?</i>	M. Lacombe répond que la construction d'une cellule a un impact sur le sens d'écoulement des eaux, en raison de l'aménagement de nouveaux fossés périphériques aménagés autour de celle-ci pour drainer les eaux de surface.
<i>Malgré l'avancement de l'aménagement de la cellule actuellement en exploitation, le point S-27S est encore considéré comme étant en amont?</i>	M. Lacombe indique que oui.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Si j'ai bien compris, la cellule devient comme un gros ballon pesant, empêchant les eaux de circuler librement? Les eaux contournent donc la cellule?</i>	M. Lacombe confirme. Il explique que la cellule est aménagée dans la couche de sable, jusqu'à l'argile. Ainsi, la nappe libre disparaît à l'emplacement de la cellule, puisque le sable est entièrement retiré. Le mur sol-bentonite aménagé au pourtour de la propriété vient toutefois sécuriser le niveau de la nappe libre à l'extérieur de la cellule.
<i>Que représentent l'amont et l'aval, exactement?</i>	M. Lacombe explique que les points localisés en amont permettent de mesurer les concentrations avant que les eaux n'entrent sur la propriété. Les points situés en aval mesurent les concentrations après que les eaux aient circulé sous le site.
<i>Quel est le sens de l'écoulement des eaux près du puits AS-18A?</i>	M. Lacombe indique qu'à cet endroit, le niveau de la nappe libre est assez élevé, et que l'écoulement est très faible, presque stagnant.
<i>Pourquoi est-ce considéré comme un puits en aval?</i>	M. Lacombe répond que dans cette zone, les puits ont été mis en place dans le cadre du plan de sécurisation : le ministère a demandé qu'un suivi soit maintenu afin de vérifier que la tranchée drainante fait bien son travail.
<i>Au puits AS-18A, les concentrations de fer me semblent élevées, même en sachant que ce paramètre est présent naturellement. Est-ce que ces concentrations peuvent être causées par le site?</i>	M. Lacombe indique que oui : ce point est localisé dans le secteur de l'ancien site, qui était problématique au début des années 2000. La situation est maintenant stabilisée, et WM travaille à s'assurer de maximiser l'efficacité de la tranchée drainante.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Si j'ai bien compris, les concentrations en azote ammoniacal détectées au point AS-3 vous ont permis de noter une problématique au niveau des pompes, d'où les travaux réalisés?</i>	<p>M. Lacombe confirme que oui : l'azote ammoniacal est un bon indicateur de l'impact du site sur les eaux, puisque ce paramètre n'est pas très présent en milieu naturel.</p> <p>Après avoir noté une tendance au niveau de ce paramètre, WM a investigué et a pu constater que deux pompes devaient être remplacées dans la tranchée drainante.</p>
<i>Sur la carte affichée, il n'y a pas de connexion entre la nappe libre et l'aquifère profond? C'est plus au nord qu'il y a une telle connexion?</i>	M. Lacombe confirme. Il explique que les deux nappes sont liées dans le secteur entre la 1 ^{re} et la 2 ^e Rue : en effet, il y a peu d'argile à cet endroit, de sorte que les eaux de précipitations percolent à travers le sable jusqu'à la nappe profonde. Les eaux de la nappe profonde circulent ensuite à travers le roc, en direction de Sainte-Anne-des-Plaines.
<i>D'abord, j'aimerais vous féliciter pour la présentation. À qui appartiennent les terres agricoles sur la vue aérienne utilisée pour le suivi des eaux?</i>	M. Lacombe indique que ces terres sont localisées à Sainte-Anne-des-Plaines et qu'elles appartiennent à des particuliers. WM détient aussi une servitude pour les puits de suivi de la qualité des eaux.
<i>Il y a beaucoup de zones boisées. S'agit-il de milieux humides?</i>	M. Lacombe répond qu'il n'en est pas certain.
<i>Est-ce un endroit où vous envisagez agrandir votre site?</i>	M. Lacombe répond que cette avenue n'a jamais été envisagée, et que WM s'en tient à sa propriété. De mémoire, ces secteurs ont d'ailleurs un zonage agricole.
<i>Tant mieux.</i>	

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Je confirme que cette zone fait partie des 16 km² de boisés qui ont été protégés par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, sachant notamment qu'il s'agit de la recharge en aquifère.</i></p> <p><i>Cette zone fait également partie des boisés d'intérêt métropolitain de la CMM. Cette zone serait donc d'autant plus difficile à déboiser, et la Ville n'a pas l'intention d'aller dans cette direction.</i></p>	
<p><i>Est-ce que les valeurs limites à respecter sont les mêmes d'un site à l'autre?</i></p>	<p>M. Lacombe indique que les normes du ministère sont applicables à tous les lieux d'enfouissement, peu importe leur localisation. Dans la vallée du St-Laurent, il est normal de retrouver des dépassements en fer, manganèse et sulfures.</p>
<p><i>Est-ce que la valeur limite à respecter permet d'établir qu'il s'agit d'eau potable?</i></p>	<p>M. Lacombe répond que non. Il s'agit plutôt de valeurs à atteindre pour obtenir une qualité d'eau acceptable, ne posant pas de risque pour la santé.</p>
<p><i>À quelle fréquence le ministère met-il à jour les données de bruit de fond?</i></p>	<p>M. Lacombe répond que le bruit de fond a été calculé par la firme embauchée par WM, qui a dû faire valider ses calculs et résultats par le ministère.</p> <p>Advenant une détérioration de la qualité des eaux, WM octroierait un nouveau mandat à cette firme, afin qu'elle puisse vérifier si le bruit de fond a changé. Les nouveaux calculs et résultats devraient alors être validés à nouveau par le ministère.</p>
<p><i>Si je comprends bien, le projet de zone 6 tient compte du même bruit de fond que vous considérez jusqu'à maintenant.</i></p>	<p>M. Lacombe confirme.</p>

7.2 EAUX DE LIXIVIATION

M. Lacombe explique que WM doit traiter les eaux de lixiviation pour être autorisé à les rejeter dans la rivière Jourdain. Concernant ces eaux, le ministère exige de prendre un échantillon chaque semaine du point de rejet des eaux traitées, afin de vérifier six paramètres : l'azote ammoniacal, l'oxygène, les phénols, le zinc, les matières en suspension et les coliformes fécaux.

Deux types de normes doivent être respectées :

- Une limite maximale, à ne jamais dépasser.
- Une moyenne mensuelle, qu'il faut éviter de dépasser. C'est cette valeur que WM utilise comme référence à respecter en tout temps.

Les graphiques pour les six paramètres sont disponibles à l'annexe 3.

Il fournit des explications en lien avec le zinc, dont les concentrations tendent à être plus élevées (et parfois dépasser la norme) :

- Afin de réduire au maximum les quantités de produits chimiques utilisées, WM vise à se maintenir le plus près possible de la moyenne mensuelle autorisée (tout en la respectant), plutôt que de viser la concentration zéro absolue. Le dosage est donc vérifié et adapté presque chaque jour.
- Grâce à l'usine de traitement du zinc construite en 2016 et à la nouvelle usine de traitement des eaux, dont la construction est en cours, la moyenne mensuelle de 0,07 mg/L sera plus facile à respecter, et ce, à compter de 2021-2022.

Il précise que pour le zinc, la norme est plus restrictive que l'OER (objectif environnemental de rejet), qui représente la concentration maximale pouvant être rejetée sans avoir d'impact sur l'environnement, et ce, lorsque le débit de la rivière est au plus faible. Ainsi, le ministère est conscient que malgré des dépassements à la norme, les rejets en zinc ne provoquent pas d'effet sur l'environnement.

7.3 TECHNOLOGIE UTILISÉE POUR LE TRAITEMENT DES EAUX

À l'aide d'un schéma projeté à l'écran, M. Lacombe présente la technologie des nouvelles installations de traitement des eaux au site, qui sont en voie d'être aménagées.

Il précise que :

- Les travaux de construction ont débuté au cours de l'année 2019.
- Ceux-ci devraient s'échelonner jusqu'en 2021, avec l'ajout de la phase 3 du projet, qui permettra le traitement des nitrates.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quel sera le délai entre la connexion et le redémarrage de l'usine?</i>	M. Lacombe indique qu'aucun délai n'aura lieu. Un <i>shutdown</i> du réacteur biologique séquentiel (RBS) a eu lieu en août 2020 : à ce moment, le bassin aéré a été converti en boues activées afin de maintenir le traitement. Aucun autre <i>shutdown</i> n'est prévu.
<i>Quelle est la motivation de WM à faire de tels investissements? Est-ce une initiative de l'entreprise ou une exigence du ministère?</i>	M. Lacombe indique qu'il s'agit d'une initiative de WM visant notamment à se doter d'une plus grande flexibilité afin de faire face à des précipitations plus abondantes, dans un contexte de changements climatiques. Il s'agira de la première usine semblable au Québec, et de la technologie la plus performante reconnue.
<i>Je vous félicite : j'ai l'impression que rares sont les entreprises qui investissent à ce point pour protéger l'environnement.</i>	M. Lacombe indique que le traitement des eaux fait partie des champs d'expertise de l'entreprise, et que la décision prise en 2018 offrira une flexibilité et réduira le risque auquel s'exposent certains sites au Québec.
<i>Cette expertise vous offrira peut-être de la notoriété, éventuellement.</i>	

8 SUIVI SUR LA FUTURE ZONE 6

Concernant le projet de zone 6, M. Dussault indique que peu de développements ont eu lieu depuis la dernière rencontre.

Au moment de la rencontre, l'analyse environnementale du projet par le ministère suivait toujours son cours.

9 REGISTRE DES PLAINTES

M. Desnoyers indique que six plaintes ont été formulées depuis la dernière rencontre, toutes concernant le camionnage sur le rang Ste-Marguerite.

Ces plaintes provenaient principalement d'un même citoyen, dont la rapidité à contacter WM après un événement facilite l'identification de la cause de la présence des camions ciblés.

Ainsi, il a pu être établi que :

- Les camions ciblés étaient à la fois ceux de WM et de sous-traitants.
- L'un d'entre eux provenait de la Ville de Mirabel, et était donc autorisé à transiter par le Rang.

Il réitère le sérieux avec lequel WM prend cette situation, même si le taux de récalcitrants reste somme toute peu élevé.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Le 19 août dernier, comme citoyen, je me suis dirigé vers l'écocentre.</i></p> <p><i>Tout juste après la 2^e Rue, j'ai constaté qu'une quarantaine de camions étaient en attente pour les balances.</i></p> <p><i>Est-ce normal de retrouver un si grand nombre de camions à cet endroit?</i></p> <p><i>Cela aurait pu être dangereux si j'avais décidé de les dépasser par la gauche.</i></p> <p><i>Ma suggestion serait d'avoir un signaleur au coin de Val des Lacs et de la 2^e Rue pour diriger les gens qui vont en direction de l'écocentre, ou ailleurs sur la 1^{re} Rue.</i></p>	<p>M. Desnoyers répond qu'il prend très bonne note de ce commentaire, tout en indiquant que WM a déployé des efforts pour que cette situation survienne moins fréquemment. Il souligne que la sécurité est une priorité et que des mesures sont mises en place à cet effet.</p> <p>Plusieurs approches ont été analysées en lien avec cette problématique ponctuelle et pourraient être mises en place au besoin.</p> <p>M. Craft demande s'il serait envisageable d'avoir un signaleur à cette intersection lorsque la présence de camions occasionne un ralentissement.</p> <p>M. Desnoyers indique que cela a déjà été fait dans le passé, lorsque les files de camions étaient plus fréquentes. Puisque cette situation est maintenant ponctuelle, il n'est toujours pas possible d'avoir des signaleurs à disposition. Cette solution serait toutefois envisageable.</p>
<p><i>Je sais que vous êtes conscients de l'enjeu, puisque nous en avons déjà parlé au Comité, mais il me semblait important de le souligner.</i></p>	<p>M. Desnoyers souligne que le membre a bien fait de partager cette expérience.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>L'enjeu du camionnage est ressorti assez fréquemment lors des audiences publiques. C'est à garder en tête.</i></p> <p><i>Comme membres du Comité, il est possible de faire une plainte, également.</i></p>	<p>M. Desnoyers confirme que cet enjeu est pris au sérieux.</p>
<p><i>Combien de membres sont en ligne ce soir?</i></p>	<p>M. Dussault indique que 16 personnes sont en ligne, dont 11 membres.</p>
<p><i>Nous avons l'habitude de nous présenter, c'est plus difficile lorsque nous sommes en ligne.</i></p>	

10 DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION

10.1 MISE A JOUR DU CALENDRIER THEMATIQUE ANNUEL

M. Craft rappelle le calendrier thématique prévu pour 2020.

Sachant que la première rencontre de l'année a dû être annulée, en raison de la COVID-19, il explique qu'une proposition sera faite aux membres pour l'ordre du jour de la dernière rencontre. Afin d'avoir une durée raisonnable pour cette rencontre, il est probable, par exemple, que le bilan de l'année 2020 soit reporté à la première réunion de 2021.

10.2 PROCHAINES REUNIONS

M. Dussault rappelle que la prochaine réunion est prévue le 3 décembre prochain, et que des instructions suivront sur le format de cette rencontre, en fonction des consignes de santé publique en vigueur à ce moment.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20 h 45.

Camille Montreuil
Rapporteuse de la réunion